



## ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PAS-DE-CERE

### *Inventaire naturaliste : Loutre, Avifaune et Chiroptères*



Réaliser un inventaire de la richesse naturaliste de **l'Espace Naturel Sensible du Pas de Cère** répond à la fois ...

...à un besoin de connaissance d'un des milieux naturels parmi les plus pittoresque du département du Cantal,

...à une nécessité pour que l'intense fréquentation humaine puissent s'adapter en connaissance de cause de la pression qu'elle exerce sur un espace d'une grande naturalité,

...et à l'intérêt de faire partager au public l'émotion d'une découverte de la nature.

*Un inventaire naturaliste commandé par*

*dans le cadre de la politique départementale*



Réf. Bibliographique : BEC J. & PICQ H.; 2010. ENS du Pas-de-Cère (15) : Inventaire Naturaliste (avifaune, chiroptères et Loutre) Alter Eco & ComCom Cère & Goul en Carlodès. 25p

## Le Pas-de-Cère : un Espace Naturel Sensible en îlot de faible surface

La vallée de la Cère a subi une vaste érosion glaciaire dans la partie Sud du massif cantalien sur des substrats principalement volcaniques. En effet les glaciers ont creusés dans les roches volcaniques issues d'avalanches de débris, mais certains affleurements laissent apercevoir quelques roches « socles » (gneiss et roche sédimentaires). L'ensemble de la vallée est caractéristique avec son fond plat et ses pentes évasées, mais le Pas-de-Cère (après le Pas-de-Compain) fait exception.

Le Pas-de-Cère est un verrou glaciaire, une masse qui a résisté à l'érosion, obligeant la vallée à conserver un profil resserré en gorges très étroites sur une distance de plus d'1 Km. Cette configuration limite l'ensoleillement, maintient une ambiance très humide et froide, tout en rendant son accès difficile préservant ainsi une relative tranquillité à la faune sauvage pour laquelle il constitue toutefois un corridor étroit entre l'amont et l'aval de la vallée.



L'ensemble du site classé en ENS couvre une surface de 4,8 ha avec une pente prononcée, la majeure partie est forestière et le reste se partage entre les affleurements rocheux, le lit de la rivière et quelques prairies sur la partie Sud.

La diversité faunistique présente n'est pas très importante mais relativement caractéristique et marquée par quelques espèces qui ont ici un territoire longitudinal et étroit forçant à des déplacements amont/aval sans latitude et les rendant ainsi plus sensibles à des dérangements par l'homme.

## L'avifaune

En préambule et afin de mettre en perspective les résultats de la présente étude, il est nécessaire de définir la place qu'occupe l'avifaune locale dans un contexte départemental, régional et national :

- L'avifaune nicheuse française qui compte 265 espèces est très diversifiée grâce aux grands ensembles hétérogènes que sont les littoraux Atlantique et méditerranéen, les massifs et chaînes montagneuses, les grandes vallées alluviales et leurs estuaires...Ainsi qu'elle occupe une place de connexion des populations se situant sur un axe majeur de migrations Ouest européennes.
- En Auvergne 194 espèces se reproduisent, réparties dans des milieux des plus divers aux plus prestigieux tels que : les crêtes des massifs volcaniques (Cantal, Mont Dore, Mézenc...) le val d'Allier, les gorges de la Loire et de l'Allier, les zones humides de la plaine de Saint-Flour, les coteaux calcaires du Puy de Dôme... Mais peut-être aussi grâce à l'état de conservation général de ces milieux !
- L'avifaune cantalienne quant à elle, compte 158 espèces nicheuses réparties en fonction des altitudes et des milieux parmi lesquels on peut citer pour leur richesse : les crêtes du massif cantalien, les gorges de la Truyère, les zones humides et plateaux d'altitudes (Cézallier, Plaine de Saint-Flour, Aubrac...) les grandes vallées et massifs forestiers... Le Cantal abrite des espèces dont les populations représentent une part importante des effectifs nationaux et méritent toute l'attention : Milan royal *Milvus milvus*, Aigle botté, Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, Busard cendré *Circus pygargus*, Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, Pie grièche grise *Lanius excubitor*, Pie grièche écorcheur *Lanius colurio*, Alouette lulu *Lulula arborea*...



Circaète Jean-le-Blanc en chasse © Hervé PICQ

La vallée de la Cère dans son ensemble accueille un cortège avifaunistique relativement diversifié à l'image des milieux et altitudes variés qui la composent ; On y trouve de nombreux rapaces forestiers ou de secteurs plus ouverts ou rupestres (Epervier d'Europe, Autour des Palombes, Bondrée apivore, Buse variable, Aigle botté, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand Duc d'Europe...) également une importante diversité de passereaux allant des Pipits spioncelle et farlouse, du Monticole de roche sur le haut de la vallée en altitude, aux espèces forestières comme le Pic noir, Pic épeichette, Roitelets huppé et triple bandeau, Pouillot siffleur...ainsi que des espèces plus thermophiles comme la Huppe fasciée, le Rossignol philomèle...ou liées aux cours d'eau tel que le Cincle plongeur, le Martin pêcheur ou la Bergeronnette des ruisseaux... aux milieux rupestres comme l'Hirondelle de rochers... (Cf. Tableau des espèces présentes)

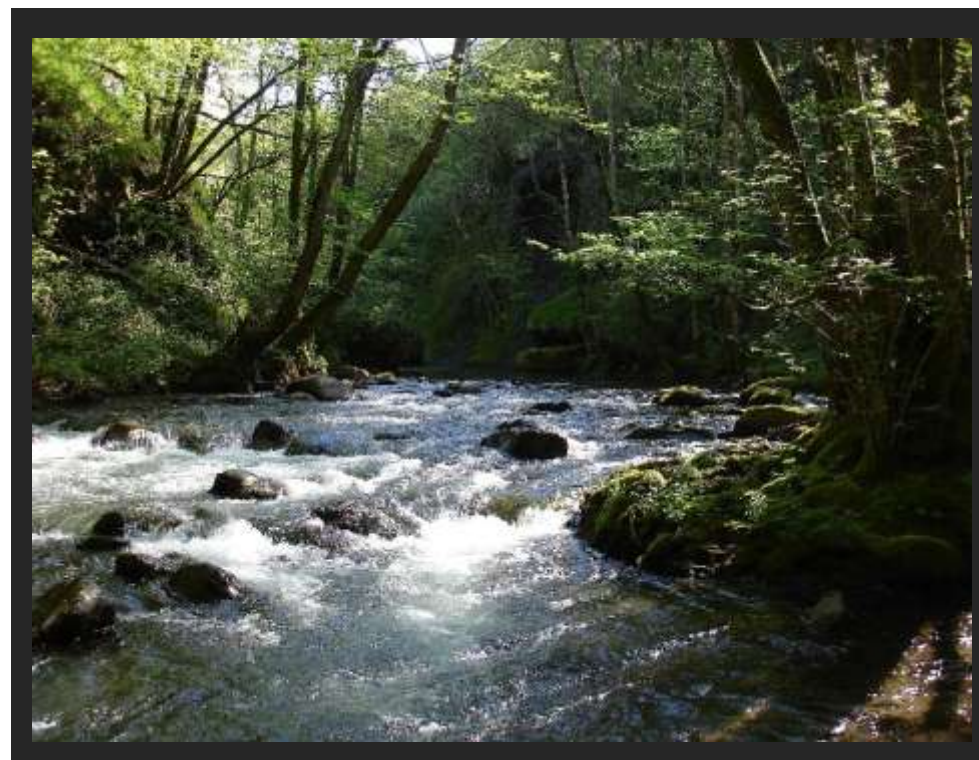
En effet la partie supérieure de la vallée voit ses bordures franger les sommets, avec des prairies d'altitudes et des espaces montagnards qui accueillent une avifaune particulière que l'on ne retrouve pas à Arpajon-sur-Cère. En outre, les pentes forestières vont de la hêtraie à la chênaie selon l'altitude et l'exposition. Le contexte de vallée partant des sommets volcaniques vers la plaine sédimentaire, de plus dans une orientation Sud-Ouest, amène une diversité importante de conditions et de milieux qui favorisent ou non la présence des espèces.

L'ENS du Pas-de-Cère couvre une surface relativement restreinte (4,8 hectares) composée en grande partie de pentes forestières abruptes, de rochers, du cours d'eau lui-même et de quelques prairies sur la partie aval. Le cortège avifaunistique présent est donc en grande partie forestier et peu visible, et la typicité vient de la présence d'espèces liées au cours d'eau (Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux), au milieu rupestre (Hirondelle de rochers, Grand-Corbeau...) et dans une moindre mesure aux prairies alluviales (Tarier des prés...)

Lors de l'étude les recherches ont été centrées sur l'ENS afin d'en déterminer le cortège des espèces présentes, d'autres oiseaux ont été contactés alentour dans un périmètre plus ou moins large par des contacts visuels ou auditifs.

Ainsi 54 espèces ont été recensées, certaines sont directement nicheuses dans le périmètre de l'ENS (25) et d'autres nichent dans la vallée sur un secteur beaucoup plus large et pour certaines fréquentent occasionnellement l'ENS sans y nicher directement (Cf. Tableau des espèces présentes).

Dans le cadre de la mise en valeur pédagogique du site, certaines espèces peuvent être citées pour leur statut patrimonial, leur spécificité dans l'ENS ou leur caractère visible et facilement reconnaissable :



ENS du Pas-de-Cère (La Cère et pentes boisées) © Hervé PICQ

### **Parmi les espèces remarquables nichant dans l'ENS (Cf. Fiches ci-après)**

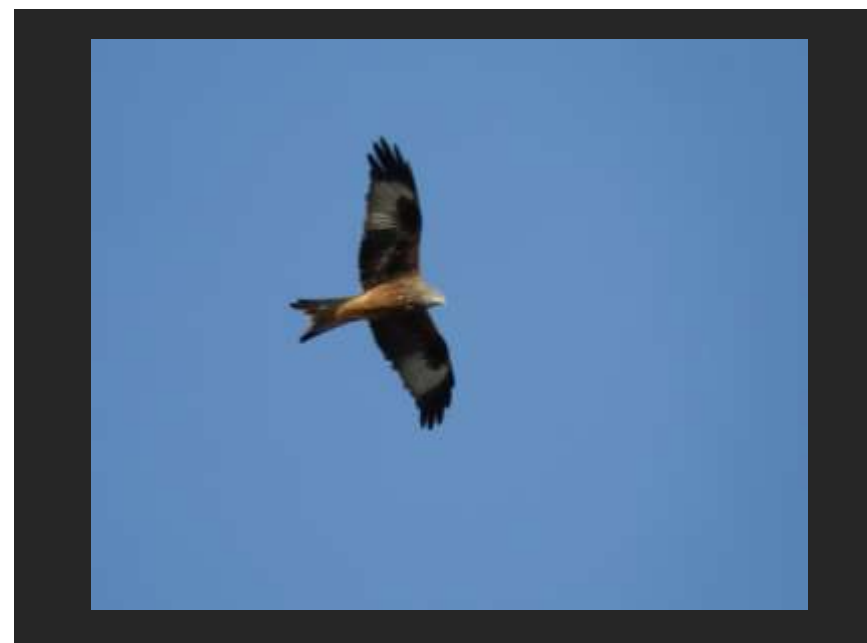
- **Pic épeiche *Dendrocopos major*** : Espèce forestière que l'on contacte dans les pentes boisées de manière souvent furtive mais bien reconnaissable à son plumage noir et blanc marqué de rouge vif à la nuque et aux « culottes ».
- **Hirondelle de rochers *Ptyonoprogne rupestris*** : Nicheur de milieu rupestre, cette hirondelle aux tons brun niche sous le pont de la N122 en amont de l'ENS, et est probablement en cours d'installation sur la falaise face au belvédère de la Roucolle; on l'aperçoit fréquemment dans ses balais aériens à la recherche d'insectes.
- **Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea*** : Espèce liée aux cours d'eau où elle niche souvent dans des talus ou blocs rocheux, les allés et venues de cet oiseau coloré de jaune et gris ardoise ne passent pas inaperçus.
- **Tarier des prés *Saxicola rubetra*** : Espèce relativement rare des prairies humides, un couple est visible dans les prairies du moulin de la Salle où il passe du temps à l'affût sur les piquets de clôture.
- **Cincle plongeur *Cinclus cinclus*** : Espèce emblématique des cours d'eau où elle peut être vue posée sur les rochers ou plongeant dans l'eau à la recherche de larves d'insectes.
- **Grand Corbeau *Corvus corax*** : Un couple a niché dans les rochers du Pas-de-Cère, mais ne s'est pas reproduit cette année, reviendra-t-il sur le site ? Il fréquente la vallée où quelques autres couples sont installés, ses déplacements souvent accompagnés de cris sonores et roulés « korrp ».

### Quelques espèces nichant à proximité et fréquentant occasionnellement le site :

- **Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*** : Un de nos plus grands rapaces diurnes reconnaissable à son plumage clair dessous contrastant avec sa tête sombre et à son attitude de chasse en vol sur place à la recherche de reptiles qui compose son régime alimentaire très particulier. Espèce migratrice qui quitte nos contrées en septembre pour l'Afrique et ne revient qu'en mars. Se reproduit sur les hauts versants coté Vic-sur-Cère.
- **Milan royal *Milvus milvus*** : Cette espèce emblématique de l'Auvergne (qui accueille une part importante de la population nationale et européenne) est inscrite à l'annexe I de la Directive oiseaux ; on le voit régulièrement parcourir la vallée à la recherche de proies dans un vol chaloupé du à sa queue très mobile. Ses couleurs aux tons roux marquées de deux cocardes blanches sous les ailes, ainsi que sa queue échancrée le rende facilement reconnaissable.
- **Faucon pèlerin *Falco peregrinus*** : Après avoir faillit disparaître du Massif Central (dans les années 60/80) ce rapace rupestre est un symbole de la protection des espèces et notamment des rapaces (1972) ce qui lui a permis de recoloniser les sites perdus. Ce chasseur de haut vol attaque ses proies (d'autres oiseaux) dans des piqués fulgurants depuis de grandes hauteurs. Un couple niche dans les rochers à proximité de Vic-sur-Cère (sédentaire).
- **Coucou gris *Cuculus canorus*** : Cette espèce connue de tous par son chant typique est rarement vu dans les milieux qu'elle occupe ici (forêt) ses vocalises restent un accompagnement agréable de nos balades avec un espoir toujours présent de l'apercevoir !
- **Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*** : Cette espèce au plumage bleu métallique ne niche pas sur l'ENS mais plus bas dans la vallée (Vic) et après la période de reproduction les individus prospectent un territoire plus large et l'on peut l'apercevoir passer au ras de l'eau dans un vol très rapide et rectiligne accompagné de sons cris bref et perçant « zii »



Faucon pèlerin © Hervé PICQ



Milan royal © Hervé PICQ

**Espèces inventoriées lors de l'étude 2009 (les espèces notées « C » ont été contactées sur l'ENS mais n'y nichent pas)**

Espèces (54)	Milieux de nidification (entre parenthèse, les espèces fréquentant d'autres milieux)	Nicheurs sur l'ENS du Pas-de-Cère (Ou sur la vallée de la Cère)	Statut patrimonial et de protection des espèces					
			Protection Nationale	Directive oiseaux	Conv De BONN	Déterminant ZNIEFF	Liste rouge France	Liste rouge Auvergne
Canard colver <i>Anas platyrhynchos</i>	Rivière	vallée		2	2		LC	
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Forêt	vallée	P	1	2	Oui	LC	VU
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	(Forêt)	vallée	P	1	2	Oui	VU	VU
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	(Forêt)	vallée	P	1	2	Oui	LC	NT
<b>Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>		<b>2</b>		<b>LC</b>	
<b>Buse variable <i>Buteo buteo</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>		<b>2</b>		<b>LC</b>	
Aigle botté <i>Aquila pennata</i>	Forêt	vallée	P	1	2		VU	VU
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Forêt	vallée	P	1	2	Oui	LC	DD
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Falaise	vallée	P	1	2		LC	VU
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	(Falaise)	vallée	P		2		LC	DD
<b>Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>C</b>	<b>2</b>			<b>LC</b>	
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	(Forêt)	Vallée (C)	P				LC	
Grand-Duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Falaise	vallée	P	1			LC	VU
<b>Chouette hulotte <i>Strix aluco</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Rivière	Vallée (C)	P	1			LC	NT
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Forêt	vallée	P	1		Oui	LC	DD
<b>Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	<b>DD</b>
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	Prairie	vallée	C	2			LC	DD
Martinet noir <i>Apus apus</i>	Bâtit	vallée	P				LC	
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Bâtit	vallée	P				LC	NT
<b>Hirondelle de rochers <i>Ptyonoprogne rupestris</i></b>	<b>Falaise</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	<b>DD</b>
<b>Bergeronnette des ruisseaux <i>Motacilla cinerea</i></b>	<b>Rivière</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	Bocage	vallée	P				LC	
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	(Forêt)	vallée	P				LC	
Rosignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	(Forêt)	vallée	P				LC	
<b>Rouge-gorge familier <i>Erithacus rubecula</i></b>	<b>(Forêt)</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>		<b>2</b>		<b>LC</b>	
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	(Bâtit)	vallée	P		2		LC	
<b>Merle noir <i>Turdus merula</i></b>	<b>(Forêt)</b>	<b>ENS</b>	<b>C</b>		<b>2</b>		<b>LC</b>	
<b>Grive draine <i>Turdus viscivorus</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>LC</b>	
<b>Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>LC</b>	
<b>Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i></b>	<b>Prairie</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>VU</b>	<b>VU</b>
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	lisières	Vallée (C)	P				LC	
<b>Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i></b>	<b>(Forêt)</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>		<b>2</b>		<b>LC</b>	
<b>Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i></b>	<b>(Forêt)</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>		<b>2</b>		<b>LC</b>	
<b>Mésange charbonnière <i>Parus major</i></b>	<b>(Forêt)</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
<b>Mésange noire <i>Parus ater</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>NT</b>	

**(Suite) Espèces inventoriées lors de l'étude 2009**

Espèces	Milieux de nidification	Présence sur l'ENS du Pas-de-Cère (vallée= vallée de la Cère)	Statut patrimonial et de protection des espèces					
			Protection Nationale	Directive oiseaux	Convention De BONN	Déterminant ZNIEFF	Liste rouge France	Liste rouge Auvergne
Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>	(Forêt)	vallée	P				LC	
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	(Forêt)	vallée	P				LC	
<b>Sitelle torchepot <i>Sitta europaea</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
<b>Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
Pie-Grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Bocage	vallée	P				LC	DD
<b>Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i></b>	<b>(Forêt)</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
<b>Cinacle plongeur <i>Cinclus cinclus</i></b>	<b>Rivière</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
Pie bavarde <i>Pica pica</i>	Bocage	vallée					LC	
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	Bâtit	Vallée (C)	P				LC	
<b>Corneille noire <i>Corvus corone</i></b>	<b>(Forêt)</b>	<b>ENS</b>	<b>C</b>				<b>LC</b>	
<b>Grand Corbeau <i>Corvus corax</i></b>	<b>Falaise</b>	<b>(ENS)</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
<b>Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>C</b>	<b>2</b>			<b>LC</b>	
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>	Bâtit	vallée	P				LC	DD
<b>Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i></b>	<b>Forêt</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
<b>Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i></b>	<b>(Forêt)</b>	<b>ENS</b>	<b>P</b>				<b>LC</b>	
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	(Forêt)	vallée	P				LC	
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	Bocage	vallée	P				LC	
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	Bocage	vallée	P			Oui	NT	DD

**Protection Nationale** : P= Espèce protégée en France. C= Espèce chassable en France

**Directive oiseaux** : Directive communautaire n° 79/409/CEE du conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dernières modifications du 30 juin 1996 :

I : Annexe 1 : Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leurs habitats (ZPS)

III/1 : Annexe 2, partie 1 : Espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

III/2 : Annexe 2, partie 2 : Espèces pouvant être chassées seulement dans les états membres (France seulement) où elles sont mentionnées.

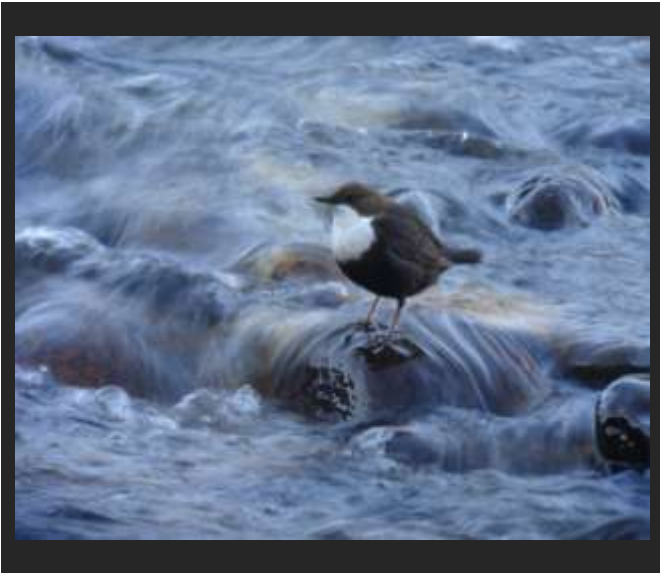
**Convention de Bonn** : Convention de Bonn du 23/06/1979 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, dernières corrections : 1994 :

I : Annexe 1 : Espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate.

II : Annexe 2 : Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

**Listes rouges France et Auvergne** : CR= en danger critique d'extinction, EN= en danger, VU= vulnérable, RE= espèce éteinte en métropole, NT= quasi menacée, LC= préoccupation mineure, DD= données insuffisantes, NA= non applicable, NE= non évaluée.



**Cincle plongeur *Cinclus cinclus*****(Cinclidés)**

Cincle plongeur © Hervé PICQ

Le Cincle est une espèce emblématique des cours d'eau torrentueux et généralement de bonne qualité (permettant le développement des larves d'insectes aquatiques dont il se nourrit).

Son comportement de chasse est difficile à observer mais très particulier car il plonge et « marche » sous l'eau en se maintenant immergé et se déplaçant avec des mouvements d'ailes ; on le voit également ressortir et se laisser flotter sur l'eau emporté par le courant sur de courtes distances.

Ses cris, lors de ses déplacements au dessus de l'eau (dans un vol rapide au ras de l'eau) sont très sonores et brefs « trètt ». Le Cincle ne quitte jamais le cours d'eau et lorsqu'un obstacle (humain par exemple) se trouve « barrant » son déplacement, il monte de plusieurs mètres afin de ne pas quitter l'aplomb du cours d'eau.

Il est présent sur l'ensemble du département sur les cours d'eau rapides jusqu'en montagne où il monte jusqu'à la limite supérieure de la forêt. C'est une espèce sédentaire qui débute sa nidification très tôt et dont on entend le chant dès la fin du mois de décembre (série de sons explosifs et grinçant avec des gazouillements liquides).

Deux couples semblent être présents dans le périmètre de l'ENS, un sur la partie amont et un vers le Pas-de-Cère visiblement sur l'amont.

**La tranquillité et la qualité du cours d'eau sont indispensables à cette espèce, ainsi que la présence de blocs ou affleurement rocheux sur les berges où il construit son nid de mousses.**

- **Ne pas créer de nouveaux accès aux bordures du cours d'eau ;**
- **Ne pas inciter les gens à stationner longtemps en bordure de l'eau ;**
- **Limiter les aménagements touchant aux berges et rochers ;**
- **Inciter à l'observation de loin sous couvert.**
- **Préserver la tranquillité du secteur amont du Pas-de-Cère.**

**Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea*****(Motacillidés)**

Bergeronnette des ruisseaux © Hervé PICQ

La Bergeronnette des ruisseaux est un passereau lié aux cours d'eau où elle trouve sa nourriture (insectes) et installe son nid, souvent sur de petits affleurements rocheux avec des cavités ou à même le sol sur un talus abrupt.

On la voit perchée sur les cailloux et pierres dans le cours d'eau ou sur les berges, souvent avec un mouvement de balancier de la queue. Son chant et ses cris aux notes sèches et aiguës signalent souvent sa présence.

Elle est présente sur l'ensemble du département le long des cours d'eau de la plaine à la montagne où elle est notée jusqu'à 1780 mètres d'altitude.

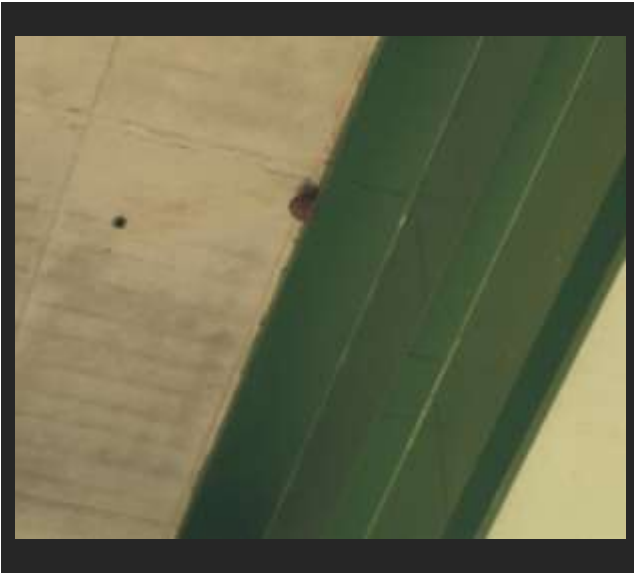
C'est une espèce sédentaire qui fréquente ses sites de nidification toute l'année, agrandit souvent son territoire en hiver fréquentant des secteurs plus larges.

Sur l'ENS du Pas-de-Cère elle est régulièrement observée tout au long du cours d'eau. Quatre couples sont présents dans le périmètre de l'ENS avec un couple sur la partie amont, un au Pas-de-Cère lui-même, un en aval débordant largement sur les prairies et un sur la cascade de la Roucolle.

**Sa présence est liée tout d'abord au cours d'eau et à la disponibilité de nourriture, mais aussi à l'état des berges et à leur tranquillité.**

**Pour cette espèce le maintien de secteurs de tranquillité est indispensable, on veillera donc à :**

- **Ne pas créer de nouveaux accès au cours d'eau ;**
- **Ne pas inciter les gens à stationner longtemps en bordure de l'eau ;**
- **Limiter les aménagements touchant aux berges, rochers, talus...**
- **Préserver la tranquillité du secteur amont du Pas-de-Cère.**

**Hirondelle de rochers *Ptyonoprogne rupestris*****(Hirundinidés)**

L'hirondelle de rochers est une espèce rupestre fréquentant les falaises, les ponts, les barrages et les bâtiments ; elle construit un nid de boue avec une entrée en façade.

Ses teintes brunâtres (avec une série de points blancs sur la pointe de la queue) et ses sites de nidifications en font une espèce peu connue.

Elle s'alimente d'insectes attrapés en vol comme ses cousines les Hirondelles rustique et de fenêtre.

Nid d'Hirondelle de rochers sous le pont de la RN122 © Hervé PICQ

Présente sur l'ensemble du département l'Hirondelle de rochers fréquente principalement les gorges et la bordure du massif jusque vers 1650 m d'altitude.

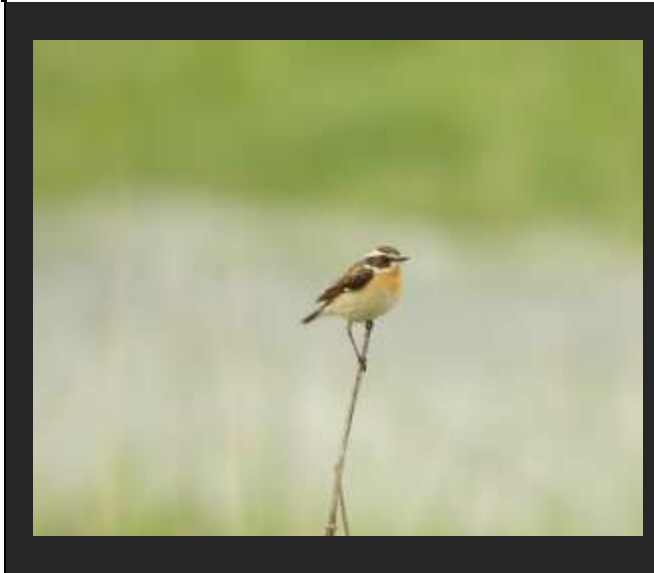
C'est une espèce migratrice dont une part de la population hiverne dans le Sud de la France ; dans le Cantal elle arrive fin février/ début mars et repart fin octobre.

Dans le périmètre de l'ENS deux couples sont installés sous le pont de la RN122 en amont et un couple fréquente les rochers en face du belvédère.

En début de saison un seul nid était présent sous le pont de la RN122 et deux en cours d'été, elle semble donc augmenter son occupation du site, elle pourrait être en cours d'installation sur le secteur du belvédère.

***Nichant dans des endroits souvent inaccessibles, la tranquillité de cette espèce n'est pas mise en cause par le projet.***

***On veillera néanmoins à ne pas altérer leur tranquillité en gardant les rochers et falaises sans travaux ni accès.***

**Tarier des près *Saxicola rubetra*****(Turdidés)**

Ce passereau, de la famille des Grive et Merles mais plus petit, est reconnaissable à ses couleurs chaudes et à son sourcil blanc marqué.

Il fréquente les zones de prairies naturelles grasses et landes humides où ses effectifs sont en régression.

C'est un insectivore que l'on voit souvent perché et qui niche au sol dans une touffe d'herbe.

Tarier des près © Hervé PICQ

Cette espèce encore bien présente en auvergne, surtout au-dessus de 500 mètres d'altitude, n'est pas à l'image de sa situation en France où ses effectifs sont en régression un peu partout (diminution probable de 20 à 50% des effectifs depuis les années 1970). Les changements de pratiques agricoles (retournement de prairies naturelles, drainage des prairies humides, abandon du pâturage et fermeture du milieu en moyenne montagne...) sont les principales causes de sa régression. Les populations auvergnates sont donc à surveiller de près et la sauvegarde de cette espèce passe par le maintien des zones ouvertes à semi-ouvertes, par des pratiques agricoles traditionnelles et la préservation de son habitat lors d'aménagements.

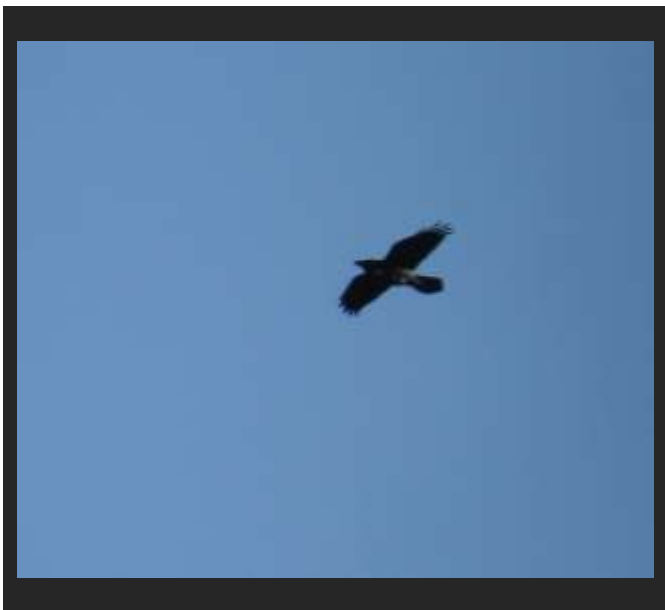
C'est une espèce migratrice transsaharienne qui arrive chez nous en avril et repart en octobre.

Un à deux couples sont présent dans les prairies sur la partie aval du site, ils fréquentent la bordure du sentier d'accès au site par le parking Sud, souvent visibles sur les piquets de clôture ou les fils.

***Sa présence est liée aux prairies humides de la vallée (rare sur l'ensemble de la vallée de la Cère) et aux pratiques agricoles qui ménagent sa nourriture (insectes).***

***Pour cette espèce le maintien en l'état de ce secteur est indispensable, on veillera donc à :***

- ***Ne pas modifier (voir améliorer) les pratiques agricoles sur les prairies***

**Grand Corbeau *Corvus corax*****(Corvidés)***Grand Corbeau en vol © Hervé PICQ*

Le Grand Corbeau est le plus grand corvidé de nos régions, Il niche principalement en milieu rupestre mais quelques nids en forêt sont trouvés ; Son nid est un amas de branchage pouvant atteindre une taille conséquente, souvent marqué de fiente en bordure.

On le repère généralement à ses cris sonores et roulés « korrp » Sa silhouette est également caractéristique avec un fort bec proéminent et une queue cunéiforme.

Après de très fortes régressions de ses effectifs au siècle dernier, il à recolonisé peu à peu le Massif Central ; Dans le Cantal 100 à 300 couples occupent les gorges et les massifs montagneux. C'est une espèce sédentaire que l'on peut observer tout au long de l'année.

Un couple installé sur les rochers directement au dessus du Pas-de-Cère ne s'est pas reproduit cette année, est-ce un simple échec de reproduction ou une désertion du site ? Cela reste difficile à dire et les observations les saisons prochaines amèneront la réponse. D'autres couples sont présents dans la vallée (hors ENS) et notamment au dessus de Vic-sur-Cère.

**La fréquentation du Pas-de-Cère peut être un cas d'abandon du site surtout si des manifestations bruyantes du public sont régulières ; néanmoins il était installé là depuis plusieurs années ! Une sensibilisation du public à sa présence doit être faite et l'invitation à la discrétion recommandée.**

**Pic épeiche *Dendrocopos major*****(Picidés)***Pic épeiche (sur mangeoire en hiver) © Hervé PICQ*

Ce Pic de taille moyenne (25 cm env) a un plumage bigarré et coloré de rouge aux culottes (et sur la nuque pour le mâle) cela pourrait laisser penser qu'il est facilement visible, mais il est discret et craintif ; Toutefois on peu l'observer en étant discret et attentif aux coup de bec qu'il donne dans les arbres trahissant parfois sa présence.

Ses cris « kik » souvent répétés, sont également un bon moyen de le repérer.

Comme l'ensemble des Pics, il creuse sa loge dans un arbre généralement un trou de 5 à 6 cm de diamètre.

Il est présent sur l'ensemble du département où il fréquente les forêts de feuillus et de conifères, on le rencontre aussi bien en plaine qu'en montagne. Comme tous les Pics c'est un sédentaire.

Sur le périmètre de l'ENS on le rencontre en forêt (notamment entre le belvédère est le Pas-de-Cère) mais également dans les grandes haies, en lisière et milieu bocager comme sur le parcours entre le parking Sud et la site.

**Sa présence étant liée aux arbres on veillera particulièrement à garder les haies de grands arbres aux abords, à ne pas faire de coupe non justifiée et garder les vieux arbres et arbres mort servant souvent de réserve de nourriture en hiver.**

## **Conclusion & recommandations**

L'espace de l'ENS, s'il n'a pas un cortège avifaunistique hors du commun, est néanmoins marqué par les espèces liées au cours d'eau (Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux) et au milieu rupestre (Hirondelle de rochers, Grand Corbeau) mais limité par l'étroitesse des lieux ; les espèces forestières dominent à l'image de l'importance de la surface boisée. Par ailleurs, le caractère sauvage et peu aménagé du site en fait un espace propice à l'avifaune, d'une grande naturalité.

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en valeur du site il conviendra de ménager l'avifaune qui, selon les espèces, occupe ici tout l'espace que cela soit sur le cours d'eau, sur les falaises, en forêt ou sur les prairies. Quelques espèces amènent des contraintes bien précises et l'avifaune dans son ensemble mérite quelques attentions :

- Eviter les accès au secteur amont du Pas-de-Cère afin de préserver la tranquillité des Cincles et Bergeronnettes dans ce refuge ;
- Eviter les aménagements en bordure directe du cours d'eau (berges, talus, rochers, arbres couchés...) ;
- Ne pas inciter au stationnement prolongé sur les berges ;
- Ne pas créer de nouveaux accès à l'eau et bordure du cours d'eau et préserver sur tout les tronçons une rive sans accès;
- Préserver la tranquillité des rochers et falaises ;
- Sensibiliser le public à la présence des espèces patrimoniales du site (du Grand Corbeau, à la Bergeronnette) et à la nécessité de leur quiétude ;
- Conserver les pratiques agricoles et préserver les prairies humides en partie aval du site afin de protéger le(s) couple(s) de Tariers des près dont la présence est fragile.

De façon plus générale, il convient de préserver les arbres (arbres morts, sénescents, enracinés aux berges...) et éviter les coupes non justifiées par des impératifs de sécurité, préserver les haies sur le sentier d'approche côté Sud, ne pas multiplier les sentiers et points d'accès, motiver l'observation de loin, sous couvert, notamment pour le Cincle plongeur et la Bergeronnette des ruisseaux...

La sensibilisation du public à une approche sensorielle et discrète de ce site sauvage et restreint sera un minimum de garantie pour la quiétude et la pérennité des populations avifaunistiques en place.

## Les chiroptères

Le nombre d'espèces de chauves-souris vivant sur le globe est estimé à environ 1000, avec une constante dans leur distribution: plus on se situe vers la zone équatoriale, plus les espèces sont nombreuses et de genres diversifiés, plus on se rapproche des hautes latitudes, plus le cortège se restreint. Ainsi en Europe occidentale, la guilde comporte actuellement moins de 40 taxons.

La France métropolitaine héberge 34 espèces de 4 genres différents : les Rhinolophidés (4 espèces) les Vespertilionidés (28) les Minioptéridés (1) et les Molossidés (1). Cette belle diversité à l'échelle continentale (de loin la plus étendue des pays voisins) tient à la diversité des milieux naturels, des ambiances climatiques (atlantique, méditerranéenne, alpine), à la qualité du bâti comme à la variété du substrat géologique qui offrent une multitude de gîtes. A contrario et malgré ces atouts, elle est une des populations européennes dont l'état de conservation est le plus défavorable tant les pratiques agricoles (utilisation massive de produits chimiques, modification des cours d'eau et disparition des zones humides, altération du bocage...) et forestières (simplification des rotations, enrésinement massif...) l'expansion urbaine et des axes de circulation n'ont eu de cesse ces 40 dernières années de porter atteinte à ce groupe faunistique si fragile.

La région Auvergne, du fait d'un décalage dans son développement qui lui a conservé une grande naturalité, accueille encore 28 espèces dont la plupart n'y possèdent pas un statut de conservation défavorable. Malgré la disparition récente du Rhinolophe euryale (en régression partout hors de son aire) les rhinolophidés se portent bien notamment grâce à des métopopulations de Petits Rhinolophes sur les piémonts occidentaux des massifs. Le Grand Murin possède dans l'Allier, en forêt de Tronçais, sa plus grande colonie de reproduction française. La Grande Noctule, découverte récemment dans le Sud Auvergnat forme un des trois noyaux de population français. Des espèces relictées glaciaires (Vespertilion bicolore, Sérotine de Nilsson) qu'on supposait présentes uniquement dans l'arc alpin, forment des isolats dans les Monts Dore et les Monts du Cantal. Le Molosse de Cestoni, réputé strictement méditerranéen pousse ses incursions jusqu'aux bassins du Puy-en-Velay, de Saint-Flour, et dans les gorges de l'Allier.



Grand Rhinolophe © Joël Bec

La vallée de la Cère accueille un cortège chiroptérologique étendu en comparaison avec la plupart des vallées du Massif Cantalien. Lors de l'enquête sur les chauves-souris des vallées du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne en 2000, onze espèces étaient pointées. La Grotte des Anglais (Commune de Vic-sur-Cère) seule peut en accueillir jusqu'à 8 en hibernation, il s'agit d'un site d'importance départementale et le seul de la vallée.

Dans la commune de Thiézac, le site de reproduction de Compain/Lagoutte, éclaté en plusieurs gîtes accueille une petite population de Petits Rhinolophes, toujours accompagnés de Grands Rhinolophes, et à l'unité et de façon irrégulière, de Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Barbastelle.

La présence de la rivière Cère, corridor écologique majeur, de pentes densément forestières et la permanence d'un bocage encore bien structuré qui les relient, sont les éléments les plus favorables à la permanence d'une population de chiroptères.

Mais la présence d'un bâti diversifié (des pavillons aux châteaux) n'est pas non plus pour rien dans cette richesse en offrant une palette étendue de gîtes, même si par ailleurs l'éclairage urbain et la rénovation sans précaution des habitations sont parmi les facteurs les plus pénalisants.

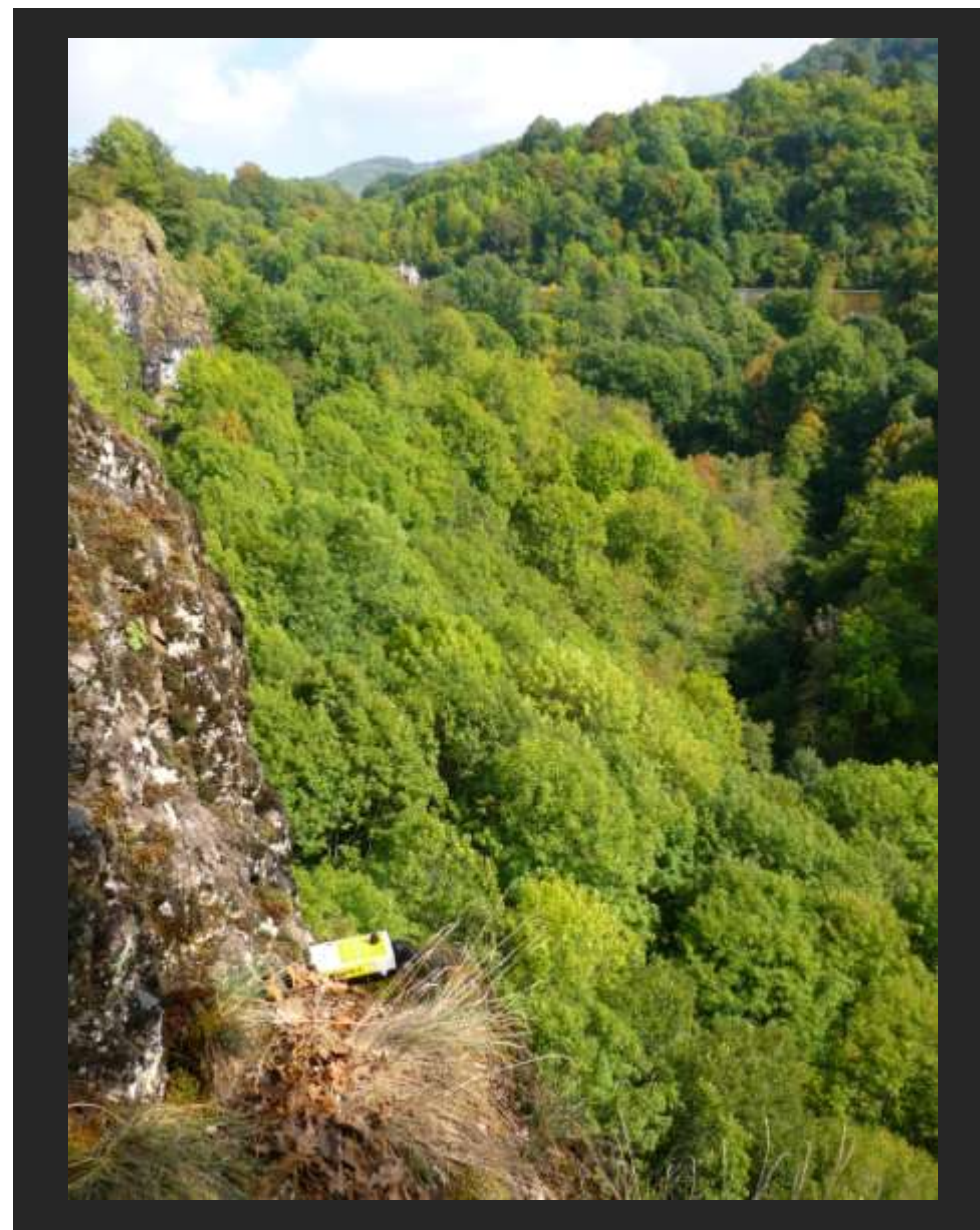
L'ENS du Pas-de-Cère offre une surface relativement homogène dans sa dimension géomorphologique : une gorge étroite humide et forestière.

Ce n'est pas vraiment un environnement attractif pour les chauves-souris qui préfèrent les milieux thermophiles notamment parce qu'ils offrent une forte production entomologique (pour les proies) et des gîtes confortables pour la parturition.

La connaissance acquise sur les chauves-souris dans le contexte valléen a permis de concentrer les recherches sur l'ENS et ses abords immédiats afin de tenter de préciser quelles fonctions cet espace pouvaient offrir aux chiroptères.

Comme les deux séances de capture aux filets ont été infructueuses, l'essentiel des recherches a finalement consisté en des écoutes ultrasonores au grès de déplacements pédestres (sur l'itinéraire de découverte et de brèves incursions perpendiculaires à celui-ci) et de quelques points d'écoutes statiques. Parmi ceux-ci, un point d'écoute automatique (c'est à dire hors présence du chiroptérologue) a été installé sous le belvédère de la Roucolle (cf. photo ci-contre) durant 3 nuits consécutives du mois de septembre, à une époque où les chiroptères sont très mobiles et très actifs pour constituer leurs réserves de nourriture en vue de l'hibernation. Son rendement et les espèces contactées sont venus compléter les constatations effectuées durant l'été.

**Le cortège chiroptérologique comprend donc 12 espèces** dont 4 seulement peuvent être considérées communes (les *Pipistrelles de Kuhl et commune*, la *Sérotine commune*, le *Murin de Daubenton*) Parmi les autres, **3 inscrites à l'Annexe II de la Directive Européenne "Habitat"** (*Petit Rhinolophe*, *Grand/Petit Murin et Barbastelle*) sont plutôt peu courantes même si elles étaient toutes connues dans l'environnement proche. 2 taxons laissent des interrogations en suspend : le *Vespère de Savi*, une chauve-souris plutôt inféodée aux rochers en ambiance chaude n'était pas connu jusque là à cette altitude (il pourrait s'agir d'un transit migratoire) La *Pipistrelle pygmée* est une découverte importante pour la connaissance de sa distribution dans le Cantal; elle a été enregistrée en chasse assidue sur les bords de la Cère en mai, ce qui laisse penser qu'elle y réside à l'année. La *Nyctale de Leisler*, le *Murin à moustaches* et l'*Oreillard* (non déterminé) sont plus spécifiquement liés à l'ambiance forestière.



Détecteur/enregistreur d'ultrasons Anabat® sous le belvédère © Joël BEC

Noms commun et scientifique de l'espèce	Auvergne	Cantal	Vallée de la Cère	ENS Pas-de-Cère	PN	DH IV	DH II	Be	LRN	LRR
Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> )	✓	✓	✓	X	✓	✓		✓	✓	
Noctule de Leisler ( <i>Nyctalus leisleri</i> )	✓	✓		X	✓	✓		✓	✓	✓
Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentoni</i> )	✓	✓	✓	X	✓	✓		✓	✓	
Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> )	✓	✓	✓	X	✓	✓		✓	✓	✓
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> )	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓
Grand ou Petit Murin ( <i>Myotis myotis ou Blythi</i> )	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Oreillard brun ou gris ( <i>Plecotus auritus ou austriacus</i> )	✓	✓	✓	X	✓	✓		✓	✓	✓
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	✓	✓	✓	X	✓	✓		✓	✓	
Pipistrelle de Kuhl ( <i>Pipistrellus kuhli</i> )	✓	✓	✓	X	✓	✓		✓	✓	
Pipistrelle pygmée ( <i>Pipistrellus pygmaeus</i> )	✓	✓		X	✓	✓		✓		✓
Vespère de Savi ( <i>Hypsugo savi</i> )	✓	✓		X	✓	✓		✓	✓	✓
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>23</b>

### Espèces précédemment connues dans la vallée de la Cère et inventoriées dans l'Espace Naturel Sensible.

#### Statuts de protection :

PN = Protection nationale (arrêté du 17/04/81 fixant la liste des Mammifères protégés en France).

DH = Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages :

DH II = Annexe II : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

DH IV = Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Be = Convention de Berne du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et des milieux naturels de l'Europe.

LRN = Liste Rouge Nationale et LRR = Liste Rouge Régionale (en Auvergne seulement)

Les listes rouges sont établies selon les critères de l'UICN, Union mondiale pour la nature.

Pour les colonnes Auvergne, Cantal, et les statuts, seules les espèces connues dans le contexte sont reprises.

- La **Sérotine commune**, tout en étant une des espèces les plus courantes, se cantonne dans les parties plus ouvertes du site ENS : au Belvédère (qu'elle survole tous les soirs d'écoute de septembre) à "l'esplanade" et à la levée du moulin de la Salle.
- La **Nyctale de Leisler**, comme la Sérotine est une espèce de plein air qui ne chasse pas dans les frondaisons. Bien que sylvicole dans ses gîtes, elle n'a été entendue que dans la partie supérieure du site ENS, au belvédère de la Roucolle et seulement en septembre où elle ne semble faire que passer (migration ?)
- Le **Murin de Natterer** est également une espèce sylvicole qui glane ses proies d'un vol louvoyant lent. Il n'a été entendu qu'au planol de la levée du moulin de la Salle. La plus proche donnée connue provient d'un individu isolé dans une dépendance du château de Rivière (Thiézac)
- Le **Grand/Petit Murin** compose une paire d'espèces jumelles dont la reconnaissance acoustique n'est pas possible. En principe le biotope indiquerait le Grand Murin, espèce forestière qui chasse des coléoptères au sol des futaies anciennes. Il n'a été repéré qu'un seul individu de cette espèce aux signaux pourtant sonores, le 19 mai dans un transect montant vers le Belvédère depuis le Pas-de-Cère. Une colonie non contrôlée depuis 2000 gîtait dans un bâtiment à Thiézac.
- L'**Oreillard brun/gris** compose là aussi une paire d'espèces jumelles aux émissions ultrasonores non distinguables. L'Oreillard brun d'affinité plus forestière semble logique dans le contexte, bien que la seule donnée provienne le 23 avril des environs du belvédère de la Roucolle.
- Les **Pipistrelles commune et de Kuhl** sont également deux espèces voisines mais leurs sonars sont reconnaissables. La première est ultra dominante dans toutes les écoutes. Ainsi au belvédère de la Roucolle le 24 septembre, sur 108 contacts de chiroptère pendant la nuit, 77% proviennent de la commune contre 9% pour la Kuhl.
- La **Pipistrelle pygmée**, la plus petite chauve-souris d'Europe, n'était connue dans le Cantal jusqu'à sa découverte à Saint-Flour l'été 2009 que comme une visiteuse d'automne et en de rares localités. Elle a été entendue en mai, chassant assidûment le long d'une haie et dans la ripisylve de la rivière vers la levée du moulin de la Salle.
- Le **Vespère de Savi** est une espèce méridionale et rupestre dont on connaît peu de mentions dans le Cantal hors les vallées thermophiles (Truyère, Dordogne, Sianne, Lot...) Dans le piémont du massif il s'agit là d'une rare donnée qui méritera d'être confirmée dans la mesure où elle provient d'écoutes d'arrière saison (migration ?)

**Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*****(Rhinolophidés)**

Petit Rhinolophe © Laurent Arthur (Chauve-qui-peut)

Le Petit Rhinolophe est une espèce typique des paysages semi ouverts où alternent le bocage et les boisements feuillus. Les cours d'eau et leurs ripisylves sont indissociables de l'attractivité des territoires de chasse.

De petite taille (l'envergure d'une Pipistrelle) il se reproduit uniquement dans les combles de bâtiments et hiberne dans des cavités souterraines où la température reste constante.

Son territoire de chasse est assez exiguë et rarement éloigné de plus de 2,5 kilomètres de son gîte auquel il est très attaché. Ubiquiste dans son régime alimentaire, il y fait provision de tous les insectes de petite à moyenne taille (diptères, lépidoptères, trichoptères) grâce à sa bonne manœuvrabilité.

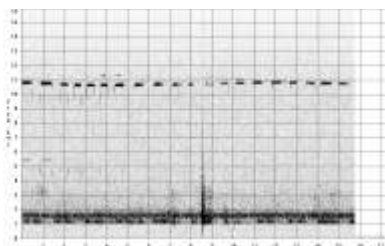
Cette espèce est bien représentée sur l'ensemble du département avec des méta-populations conséquentes (dispersées dans plusieurs gîtes proches) dans les vallées du piémont occidental (Cère, Maronne) et méridional (Goul, Lot)

Dans la haute vallée de la Cère, le complexe de gîtes de reproduction de Compaing héberge une cinquantaine d'individus mais semble en perte d'effectif pour une raison inconnue. Un petit gîte d'hibernation est connu proche et complète celui de la Grotte des Anglais (7 ind au maxi) sans atteindre l'effectif de reproduction suivi.

A l'occasion de l'inventaire des chauves-souris du Pas-de-Cère, un nouveau gîte de reproduction a été trouvé dans une annexe de la ferme de Trémoulet, à 3 km de l'indice le plus proche en amont.

Lors d'une des écoutes au belvédère de la Roucolle, une séquence sonore de Petit Rhinolophe a permis d'établir qu'en début de soirée un individu se déplaçait sur la rive droite en limite forestière.

Cette espèce possède des émissions ultrasonores très caractéristiques mais de courte portée qui rendent difficile son repérage



Dans le cadre de la mise en valeur pédagogique du site, cette espèce mériterait d'être citée: elle est à la fois référente des gîtes d'intérêt patrimonial voisins et très photogénique.

**Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*****(Vespertilionidés)**

Barbastelle d'Europe © Jean-François JULIEN

La Barbastelle fréquente les milieux forestiers mixtes plutôt âgés à strates buissonnantes dont elle exploite les lisières extérieures et les couloirs intérieurs. La campagne agricole non dégradée (haies, pâtures, arbres isolés...) lui est également favorable.

De taille moyenne, elle se reproduit en forêt (décollement d'écorce) ou en bâtiment (toujours contre du bois) mais peut en changer quasiment toutes les nuits.

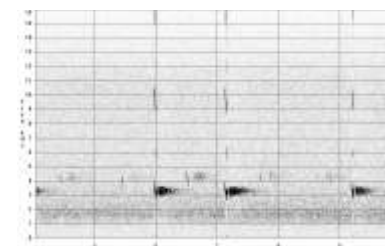
C'est une espèce plutôt sédentaire dont le territoire de chasse peut ne pas dépasser 1 km<sup>2</sup> pour une colonie de quelques femelles. Malgré une ultra spécialisation alimentaire à base de petits lépidoptères nocturnes, un individu trouvera en général sa pitance à moins de cinq kilomètres de son gîte.

Dans le Cantal, cette espèce n'est pas commune et même si elle est régulièrement recensées dans les écoutes ultrasonores, il existe peu de mentions dans des gîtes.

Aucune colonie n'est connue dans les environs, jusqu'à présent elle n'était apparue qu'à une seule occasion lors du contrôle du gîte de Malbec (site de Compaing – Cne de Thiézac).

Sur l'ENS du Pas-de-Cère elle a été entendue à 4 reprises tout au long de la saison, plutôt dans la partie élevée du site, en rive droite, au niveau du belvédère de la Roucolle et en descendant le sentier vers le Pas. Cette densité des contacts laisse accroire à l'existence d'une colonie de reproduction proche, probablement en forêt où les gîtes potentiels ne doivent pas manquer.

Lors des écoutes au belvédère de la Roucolle les émissions sonores typiques (alternance de 2 signaux décalés en fréquence) d'une Barbastelle ont été entendues deux soirs de suite autour de minuit.





**Murin de Daubenton *Myotis Daubentoni*****(Vespertilionidés)**

Murin de Daubenton © Photo Hervé PICQ

Le Murin de Daubenton est inféodé aux rivières présentant une bonne proportion de linéaire calme où il peut chasser les insectes aquatiques (Diptères & Ephémères) au ras de l'eau.

Mais c'est aussi une espèce sylvicole qui dépend des arbres pour son gîte et qui y chasse sur toutes les lisières. Les ponts routiers accueillent parfois dans leurs disjointements des colonies de reproduction, souvent plus populeuses que dans les arbres.

Le territoire de chasse du Murin de Daubenton est rarement éloigné de plus de quelques centaines de mètres de son gîte et d'un cours d'eau où il n'exploitera pas plus d'une centaine de mètres de linéaire en allers et retours assidus.

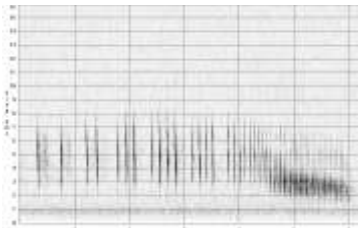
Cette espèce est bien représentée sur l'ensemble des rivières du département même si on ne lui connaît que de petites colonies dans les ponts, certaines étant suivies depuis plus de 20 ans.

Dans la haute vallée de la Cère, de trop nombreux ouvrages d'art ont été rénovés sans se soucier des occupants des cavités créés par le vieillissement. Ainsi aucun pont de la commune de Saint-Jacques ne possédait de potentiel attractif pour cette espèce lors de l'enquête pour le Parc des Volcans. Sur la commune de Thiézac le Pont des Carrols (au bas du bourg) héberge toujours une colonie de reproduction, sans doute à l'origine des individus qui occupent la partie amont du Pas-de-cère et peut être se diffusent dans l'espace forestier latéral.

En effet, à l'occasion de l'inventaire des chauves-souris du Pas-de-Cère, des contacts ont été obtenus avec l'espèce au niveau de l'esplanade en contre haut des gorges, au niveau de la bifurcation qui remonte au parking.

Ceci dit l'essentiel des séquences sonores enregistrées l'ont été le long de la Cère depuis le Pas jusqu'à l'aval de la levée où plusieurs individus chassent assidûment dans les tronçons calmes.

Ci-contre un Murin de Daubenton en action de chasse (les signaux s'accroissent en fin de séquence)

**Murin à moustaches *Myotis mystacinus*****(Vespertilionidés)**

Murin à moustaches - photo J. P. Julien

Le Murin à moustaches fréquente les milieux mixtes, les paysages richement structurés du bocage et les boisements feuillus aux lisières irrégulières.

C'est une espèce de petite taille au régime alimentaire assez orienté (diptères, lépidoptères)

Ses gîtes se trouvent principalement dans l'habitat humain, où il profite de sa petite taille et de son intérêt pour les fissures étroites (bardages, disjointements...)

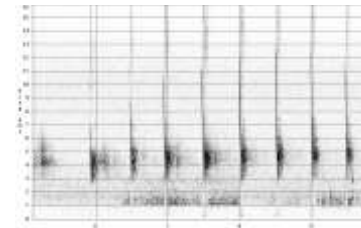
Le territoire de chasse du Murin à moustaches montre une grande flexibilité qui l'amène à fréquenter tous types de zones humides, le milieu urbain où il chasse près des éclairages publics, les lisières forestières même s'il marque sa préférence pour les parcs plantés de grands arbres. Son domaine vital d'une vingtaine d'hectares pour une colonie, ne s'étend guère au delà de trois kilomètres du gîte.

Dans le Cantal, cette espèce domine le groupe des petits murins dans toutes les écoutes ultrasonores mais il n'existe que de rares mentions de colonies, toutes d'hibernation, aucune dans des gîtes de parturition.

Des estivants ont toutefois été rencontrés dans les environs comme dans une ruine de la commune de Saint-Jacques-des-Blats lors de l'inventaire des chauves-souris du Parc des Volcans.

Sur l'ENS du Pas-de-Cère il a été entendu à une dizaine de reprises tout au long de la saison, autant au niveau du belvédère, que le long du sentier pédestre, vers "l'esplanade", ou dans la pente autour de Trémoulet. C'est près de la Cère qu'il aura été le moins présent (deux données: à la passerelle et à la levée)

Lors des écoutes rares sont les Séquences sonores permettant de suivre plus d'un individu en chasse



## **Conclusions & recommandations**

L'espace Naturel Sensible du Pas-de-Cère ne possède pas un cortège chiroptérologique très étendu même si avec douze espèces recensées sur moins de 10 hectares il peut tenir la comparaison par exemple avec l'ENS de Récusset où 12 espèces également ont été notées sur une surface de plusieurs centaines d'hectares de forêt, de prairies, de bocage.

En outre, entre les espèces déjà connues dans la vallée de la Cère et celles (parfois différentes) inventoriées cet été dans l'ENS, ce sont 15 taxons qui sont à présent recensés soit plus de la moitié des chiroptères cantaliens.

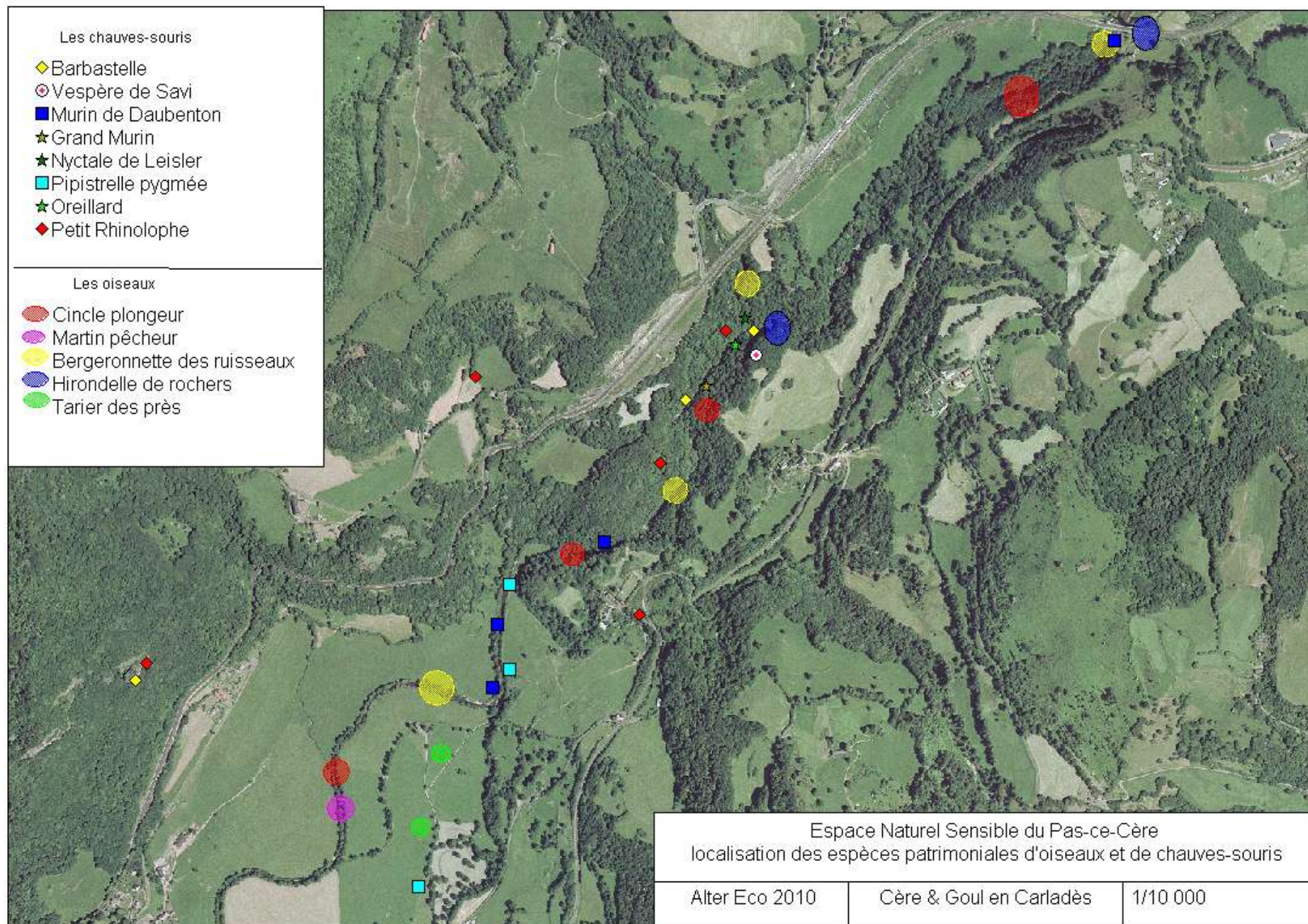
L'inventaire confirme la présence d'espèce plutôt communes (*Pipistrelles*, *Murin à moustaches*) qui utilisent le Pas-de-cère, même dans les parties les plus inhospitalières grâce à de faibles exigences alimentaires ou une bonne capacité d'adaptation. D'autres (*Petit Rhinolophe*, *Murin de Daubenton*, *Pipistrelle pygmée*) profitent à l'évidence de la présence à la fois de la rivière et de son environnement texturé de haie, de boisements et de pâtures humides pour se fixer dans des territoires de chasse sûrement plus propices que ce qu'elles trouveront dans le milieu nettement simplifié de la plaine alluviale en aval. D'autres enfin (*Sérotine commune*, *Nyctale de Leisler*, *Vespère de Savi*) se cantonneront plutôt à "la surface" de l'ENS, c'est à dire à hauteur des gradins que la gorge entaille, au dessus de la masse forestière et près des aplombs rocheux, sans doute attirés par l'émergence foisonnante d'insectes emportés par la convection thermique.

L'Espace Naturel Sensible du Pas-de-Cère apparaît comme **territoire de chasse prisé** de la *Barbastelle*, qui y a été contactée à plusieurs reprises dans sa forêt de versant de rive gauche. Il fait également parti du territoire de chasse de la colonie de *Petits Rhinolophes* de la ferme de Trémoulet, et en cela **favorise le brassage génétique des méta-populations** connues notamment en amont du Pas, sur la commune de Thiézac.

Ce site topographiquement marqué possède des **qualités d'attraction sur les populations en transit migratoire** comme l'attestent sans doute les données tardivement survenues dans les écoutes ultrasonores d'espèces en déplacement, comme la *Nyctale de Leisler*, le *Vespère de Savi*.

En terme de recommandation et alors que le site pourrait être ré-aménagé pour mieux accueillir son public, il conviendra de:

- Engager un partenariat avec le propriétaire de la ferme de Trémoulet afin que soit garantie la conservation de la colonie de parturition de Petits Rhinolophes
- ne pas engager de travaux de purge des falaises et aplombs rocheux (caractérisés comme faisant courir un risque au public) durant la période d'hibernation des chiroptères soit de novembre à avril (des animaux pouvant se trouver endormis dans les fissures de la roche)
- conserver intacte la ripisylve (à la fois ses arbres, leur continuité et les liaisons avec d'autres structures arborées perpendiculaires) le long de la Cère, depuis l'aval du Pas jusqu'à Vic-sur-Cère.
- Si des fenêtres de vue devaient être créées le long du sentier ou de la rivière, ne couper d'arbre sénescents ou présentant des loges, décollements d'écorces (gîtes potentiels pour les espèces sylvoicoles) qu'après une visite de reconnaissance par un spécialiste des chauves-souris.
- Si la passerelle devait être reprise (afin d'éviter sa dégradation) aucun produit chimique ne devra y être appliqué.
- Afin d'augmenter son attractivité, il pourrait y être accroché un caisson servant de gîte aux espèces fréquentant la rivière.
- Dans le même esprit, le bâtiment du parking d'accueil de la Roucolle devant être réaménagé, il conviendra de réserver un accès à la partie haute d'une des toitures afin de favoriser un gîte temporaire pour les Petits Rhinolophes ou la Barbastelle.



## La Loutre

En 1979 le Conseil de l'Europe adopte la Loutre comme symbole de la Convention de Berne qui a trait à "la protection de la vie sauvage et des habitats naturels", un des premiers traités européens. Il était temps ! Pourtant respectée dans la mythologie celtique (elle guidait l'âme des morts) sa cohabitation avec l'homme devient impossible alors que l'emprise de celui-ci sur la nature se révèle de plus en plus exclusive.

Accusée de décimer le poisson à la manière des renards dans les poulaillers, convoitée pour sa fourrure (entre 3 & 4000 Loutres étaient piégées en France entre 1880 & 1930) mise à toutes les sauces (autorisée par l'Eglise pour le Carême, dégustée en pâté ou en "sauce chasseur"!) puis empoisonnée par la chimie agricole, les effluents domestiques et contingentée par l'urbanisation galopante, elle n'était plus que l'ombre d'elle même.

Elle ne sera élevée au statut d'espèce protégée qu'en 1972 lors de la publication d'une liste animale qui incluait également les rapaces diurnes qui jusque là était classés nuisibles comme elle. Il faudra attendre 1990 toutefois pour que la France ratifie la Convention de Berne.



Source: Groupe Loutre SFEPM - ZH infos 2009



Les points rouges signalent les aires de présence traditionnelle (l'espèce est encore présente de 1989 à 2005)  
Les points gris indiquent les aires de recolonisation récente (constatés entre 1993 et 2005)

A l'aube du XXI siècle, la Loutre d'Europe est en phase de recoloniser les rivières de la France de l'Ouest où elle s'était retirée dans quelques bastions du Massif-Central et de sa façade atlantique (du Pays Basque à la Bretagne). Passée en un demi siècle d'environ 50 000 individus à moins de 2000 dans les années 80, elle a disparu alors du quart Nord & Est de la France, puis abandonnera finalement dans les années 60 les grands bassins fluviaux du Rhône, de la Seine et du Rhin.

30 ans de protection réglementaire, de reconnaissance de son intérêt patrimonial et de son statut d'espèce indicatrice de la qualité de l'environnement, une décennie de reconquête de la qualité des cours d'eau, et à la marge aussi l'assistance des espèces invasives d'Ecrevisses américaines, ont permis à la Loutre d'entamer son retour.

Elle est aujourd'hui présente dans 51 départements bien que seuls 12 d'entre eux soient globalement occupés et qu'encore une moitié du pays n'en connaisse que des témoignages historiques.

Malgré le développement de l'urbanisation dans la vallée de la Cère, l'activité de plusieurs coopératives laitières sans réel traitement des effluents, les aménagements récurrents d'une route circulante, l'intensification agricole dans toute la plaine alluviale, les Loutres l'ont recolonisé depuis le milieu des années 80 (à partir du Limousin – Bouchardy, Com. Pers.) probablement grâce à l'existence d'une faune piscicole qui en a fait la réputation ainsi qu'à la présence de zones refuges restées plus ou moins intactes du fait de leur inaccessibilité (pas de Compaing et de Cère, plaine entre Polminhac et le Couderc de Yolet, Gorges en aval de Sansac...) Elle y est cependant classée "B" en "protection relative" (*site très important pour l'espèce*) dans l'inventaire Natura 2000 des Rivières à Loutres.

Le bassin de la Cère est aujourd'hui un territoire lutrin suffisamment dynamique pour produire des individus aptes à coloniser de nouveaux bassins-versants. La mortalité constatée en plusieurs points de la RN 122 depuis plusieurs années est malheureusement un signe de cette phase d'expansion. Les jeunes individus quittent le territoire maternel et pratique "l'overshooting", c'est à dire des reconnaissances ponctuelles du réseau hydrographique secondaire en vue de s'installer. Le bassin-versant de la Cère semble à l'origine de la reconquête en cours du bassin du Célé (tout le Sud-Ouest du Cantal) et de façon plus significative encore puisqu'il s'agit du bassin de la Loire, du haut Alagnon en conjonction probable avec des individus erratiques provenant des populations du haut bassin-versant de la Dordogne via la Rhue et l'Allanche.

Espace Naturel Sensible du Pas de Cère - Inventaire naturaliste: Loutre, oiseaux et chauves-souris

## La Loutre dans l'Espace Naturel Sensible du Pas-de-Cère

Alors qu'elle est signalée sur les panneaux du sentier de découverte du Pas-de-Cère et que sa présence est attestée depuis longtemps dans la vallée par les naturalistes, les garderies de la pêche ou de la chasse, il est encore frappant de constater combien de personnes doutent de sa réalité. Il y a dans cette attitude à la fois une méfiance quant aux conséquences à attendre de la nécessité de la mieux protéger et tout autant une incrédulité qu'une telle espèce prédatrice ait pu survivre dans notre environnement dégradé !

Il n'y a donc aucune retenue à avoir pour faire connaître cette espèce remarquable, intégrer ses besoins et exigences écologiques dans toutes les activités humaines susceptibles de lui porter atteinte, ainsi que le prévoit la Directive Européenne Habitats qui a reconnu la Cère parmi les 300 km de rivières cantaliennes indispensables à sa survie (Site Natura 2000 FR 830-1095)

Lors de l'inventaire naturaliste la présence de la Loutre est attestée par de nombreuses **épreintes**, des laissées à l'odeur musquée caractéristique de miel mêlé de poisson qu'elle dépose la plupart du temps sur les berges, au grès de supports comme des pierres (50%) des racines, de la mousse (1/3).

Au cours de la première visite effectuée sur le site en mai 2009 ce sont au total **19 épreintes** qui auront été découvertes sur l'ENS d'aval en amont dont la plupart reflétait une présence récente puisque d'une part la visite succédait à une période de hautes eaux et qu'en outre une majorité de laissées étaient fraîches (<3 j)



Avec **13 épreintes le tronçon aval du Pas** (600m) est nettement plus marqué, particulièrement la rive gauche au droit de la pâture à chevaux le long de la levée (9 laissées de ce côté pour 4 en rive droite) Dans le chaos du pas jusqu'à l'aval de la cascade de la Roucolle, il n'a pas été trouvé d'épreinte (accessibilité, niveau d'eau plus élevé ?) mais dès l'amont, les marquages redeviennent réguliers jusqu'à l'aval de l'ancienne pisciculture de Thiézac (900m).



Constituées plutôt de restes de batraciens, correspondant bien avec les nombreux "massacres" (peaux retournées après consommation par la Loutre) de **Crapauds communs** abandonnés ça et là dans les anses de la berge, ces épreintes ont permis également d'évaluer au travers des reliefs d'**Ecrevisses signal** que celles-ci, installées depuis le milieu des années 1990 sur le bassin de la Cère, semblent aujourd'hui suffisamment populeuses pour offrir une ressource précieuse aux Loutres.

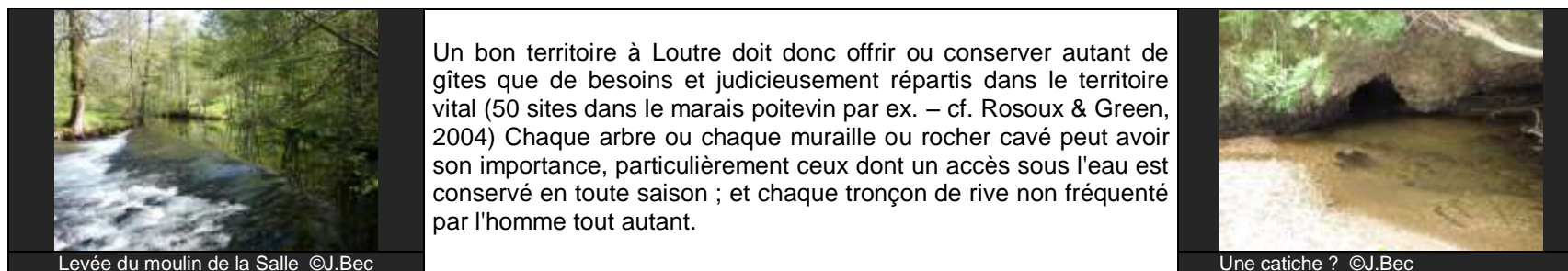
La discrétion naturelle de la Loutre est compensée, lorsque la population est abondante, par le nombre et la régularité de ses marquages territoriaux (Bouchardy & Al; 2001) mais le dénombrement des épreintes ne paraît pas approprié pour estimer la population lutrine (Kruuk & Al; 1986 cité dans Levé F.; 2007) En effet, la densité des marquages est lié à l'effort de reproduction, lui même dépendant de la disponibilité en nourriture (Levé F.; 2007)

L'inventaire a-t-il démarré sur la fin d'une intense période d'activité précédant la mise bas d'une femelle qui s'est fait plus discrète par la suite, ou s'est-elle repliée sur un territoire vital plus exiguë ? Toujours est-il que lors des séances de prospection suivantes (19/06, 10 & 20/07; 11/08; 27/10 ) les marquages sont inexistantes ou sporadiques (1 épreinte le 19/06 sur la levée du moulin de la Salle ; 1 seule le 10/07 sous le pont de la RN122 à la pisciculture) sauf à l'aval entre Vic-sur-cère et le moulin de la Salle où durant la prospection d'août, 8 épreintes (sur 1,7 km) sont recensées dont une majorité de fraîches.

Un mâle adulte ayant un domaine très large de l'ordre de 20 à 40 km de rivière pouvant englober un ou plusieurs domaines de femelles reproductrice (de 5 à 20 km) on peut former l'hypothèse qu'il se replie sur une partie amont (Thiézac) moins favorable en proie car ses besoins ne sont pas aussi élevés qu'une femelle accompagnée de ses loutrons (moy: 2) Celle-ci au contraire doit se concentrer sur un tronçon qui offre à la fois suffisamment de ressource trophique et de sécurité.



A cet égard, le tronçon commençant dans Vic-sur-Cère pour se prolonger au Pas-de-Cère est susceptible de convenir parce qu'au niveau des levées il subsiste même l'été une étendue d'eau profonde qui rend plus sûrs les déplacements et une réserve alimentaire. Les berges, quoique contraintes par une ripisylve réduite à la portion congrue par les prairies soignées, offrent des murailles cavées comme gîtes potentiels, et surtout le tronçon qui atteint le Pas-de-cère présente un caractère exubérant, chaotique et sauvage dans lequel particulièrement en rive droite les possibilités de replis à la fois en retrait de la berge et au sein même de la rivière sont légion. La Loutre n'utilise en effet pas qu'une catiche, cette tanière principale utilisée en période de reproduction, mais se repose en journée ou au cours de la nuit dans une variété de couches plus ou moins temporaire, plus ou moins retirées selon les possibilités et la nature des perturbations humaines.



Quoiqu'il en soient des possibilités de caches diurnes, les dérangements, par les chiens, par les promeneurs sur berges et les utilisateurs de la rivière (pêcheurs, pratiquants de sports aquatiques ) sont parmi des causes non négligeables de limitation des populations lutrines. La pollution domestique et en provenance de l'industrie ou de l'agro-chimie (produits de traitement, engrais ) est en passe de freiner la recolonisation de certains bassins-versants très affectés (Rhône, Lot...)

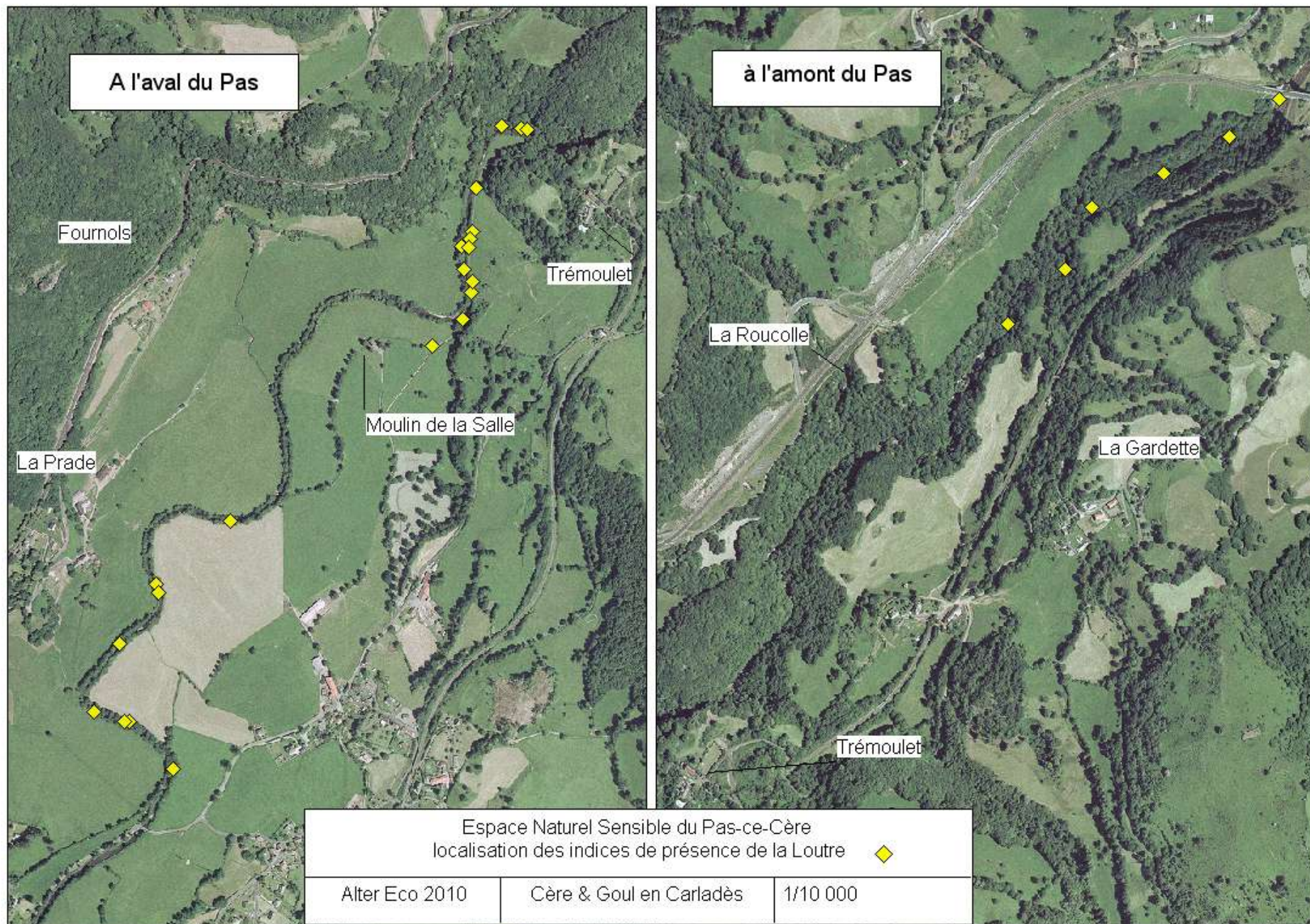
Mais la circulation routière sur des axes proches de rivières à Loutre où aucun aménagement n'a été réalisé pour éviter les collisions est sans doute le facteur le plus limitant dans la mesure où la mortalité touche les sujets jeunes aptes à poursuivre la reconquête. Entre février et avril 2005 sur la RN122 entre Aurillac et Massiac, 4 cadavres de Loutre ont été recensés (Lemarchand; 2008) ; 1 Loutre a même été tuée dans le tunnel du Lioran coté Laveissière (G. Forêt.-ONCFS) ; dans le Limousin, une quinzaine de cadavre ont été découvert en 4 ans (Leblanc, Com Pers.)



Alors que le Document d'Objectif Natura 2000 pour les sites "Rivières à Loutre" vient d'être lancé par l'Etat (fin 2009) sur l'ensemble de la région Auvergne (celui-ci établira par secteur l'état des lieux et définira les mesures susceptibles de conforter les populations de Loutres) un Plan National d'Actions en faveur de la Loutre vient d'être adopté par la France (janvier 2010) suite aux propositions des experts qui planchaient depuis plus d'une année. Ce plan décliné en actions pour les 5 ans à venir comporte aussi bien un volet connaissance (actualisation des données sur la distribution de l'espèce ; compilation des données de mortalité routière ; suivis expérimentaux en pisciculture...) qu'un volet protection (intégration des rivières "réservoir" dans les trames bleues; préservation des zones humides...) ainsi que des actions de communication.

Dans l'attente de la coordination de ces initiatives en faveur de la Loutre, les gestionnaires de l'Espace Naturel Sensible du Pas-de-Cère s'attacheront à :

- conserver intacte la ripisylve (à la fois ses arbres, leur continuité et les liaisons avec d'autres structures arborées perpendiculaires) le long de la Cère, depuis l'aval du Pas jusqu'à Vic-sur-Cère; et ne pas intervenir sur les berges sauf sous condition d'une réflexion intégrant le paramètre Loutre.
- ne pas favoriser un cheminement du public qui le passe pénétrer durablement sur les berges (privilégier si nécessaire pour des besoins de découverte le secteur de la levée du moulin de la Salle mais pas au delà) et en tout état de cause, la rive droite ne sera pas utilisée pour la desserte du site.
- se concerter avec les gestionnaires de la ligne électrique afin que le nettoyage régulier de la ripisylve qu'elle surplombe ne soit pas réalisé dans les modalités actuelles qui lui portent préjudice ainsi qu'à l'identité du site (chablis disgracieux et contre exemple de gestion écologique du site)
- engager une réflexion avec la société de pêche locale afin qu'à l'intérieur du site ENS la pratique de loisir ne puisse s'exercer sur les deux rives, qu'un parcours no kill puisse être déclaré dans la partie aval afin de conserver une bonne richesse halieutique.
- développer une sensibilisation du grand public fréquentant l'ENS sur le thème de la Loutre et ses besoins écologiques comprenant des mises en garde illustrées afin d'éviter dans le site des pratiques qui n'y ont pas leur place (constitution de barrage, utilisation des berges comme plage, jeux d'eau bruyants)
- contingerer voire dissuader la pratique des sports d'eau vive (canyoning) qui a semblé prendre son essor durant l'été 2009 dans la partie la plus sauvage du Pas-de-Cère, tronçon qui constitue le seul vrai probable refuge estival de Loutre.





## BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME; 2008. Schéma directeur de Gestion et de Valorisation du l'Esace Naturel Sensible du Pas-de-Cère. CPIE, 44p.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M.; 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotopes Editions (Coll Parthénope) & MNHN. 543p.
- BEC J. 2000. Inventaire des chauves-souris dans 18 vallées du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Alter Eco & PNRVA. 30p.
- BEC J. 1995-2009. Carnets naturalistes. Non publiés.
- BOITIER E.(Dir); 2000. Liste commentée des oiseaux d'Auvergne. Le Grand Duc, hors série n°1, 132 p.
- BOUCHARDY C.; 1981. La Loutre. COA. 47p.
- BOUCHARDY C.; 1986. La Loutre. Ed Sang de la Terre, Paris. 174p.
- DUBOIS J. LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Ed. Delachaux & Niestlé. 559p.
- FETTER-KEULEN C & S.; 1990. La Loutre. Brochure éditée par Education Environnement, Liège & SFPEM, Paris. 32p.
- JACQUES H., KUHN R. & LEBLANC F.; 2009. La Loutre en France. In Mammifères des zones humides, les mammifères de France métropolitaine; dossier de la revue Zones Humides Infos n° 64-65, p8-9. SNPN.
- LALLEMANT & AI .; 2000. Oiseaux menacés d'Auvergne. Ligue Protection des Oiseaux Auvergne. 75 p
- LEMARCHAND C.; 2008. Les petits carnivores d'Auvergne, Fiche n° 2 la Loutre. 3p.
- ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. ; 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologique de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.
- ROZOUX R. & GREEN J.; 2004. La Loutre. Belin – Eveil Nature, Paris. 95p.
- THIOLLAY J.-M. et BRETAGNOLLE V. (coord.); 2004. Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, Paris.